

Programme de prélèvement automatique pour particuliers

Autorisation accordée par le payeur au bénéficiaire en vue du prélèvement automatique dans un compte

Instructions :

1. Remplir toutes les sections afin que votre institution financière puisse débiter les paiements directement de votre compte.
2. Lire les Modalités et conditions au verso du présent document.
3. Retourner au payeur la formule remplie, accompagnée d'un chèque portant la mention «ANNULÉ», à l'adresse indiquée ci-dessous.
4. Pour toute question, écrire ou appeler le payeur.

Renseignements sur le payeur (Veuillez taper à la machine ou écrire lisiblement en caractères d'imprimerie)

Nom du payeur _____

Nom du payeur _____

Adresse _____

Adresse _____

(_____) _____
N° de téléphone

(_____) _____
N° de téléphone

Signature

Date

Signature

Date

Renseignements sur l'institution financière/le compte bancaire du payeur

(Veuillez taper à la machine ou écrire lisiblement en caractères d'imprimerie)

N° de succursale

N° de l'institution.

9 | 1 | 0 | 5 | 2 | 0 | 0 | 1 | _____
N° du compte de marge de crédit

Nom de l'institution financière

Succursale

Adresse de la succursale

Ville/Province

Code postal

Renseignements sur le bénéficiaire (Veuillez taper à la machine ou écrire lisiblement en caractères d'imprimerie)

Nom du bénéficiaire

Adresse

Ville/Province

Code postal

(_____) _____
N° de téléphone

Date

N° de référence ou de compte

Service ou utilité

Date de début

Renseignements sur le paiement

Veuillez préciser si le paiement est un :
(Veuillez faire un seul choix)

Montant fixe : (Veuillez préciser.)

Montant variable : (S'il s'agit d'un montant variable, veuillez préciser s'il y a un montant maximal, ou indiquer «s.o.» s'il n'y a pas de montant maximal) _____

Prélevé à :
(Veuillez faire un seul choix)

Intervalles réguliers : (Veuillez préciser la fréquence - hebdomadaire, à la quinzaine, mensuelle)

Intervalles sporadiques :

Autorisez-vous le prélèvement de montants complémentaires ou d'ajustements?

Oui

Non

CONVENTION DE DPA DU PAYEUR
Programme de prélèvement automatique (ou « DPA ») pour particuliers
Modalités et conditions

1. Dans la présente convention, « je », « moi » ou « mon » s'entend de chaque titulaire de compte ayant signé ci-dessous.
2. J'accepte de participer au Programme de prélèvement automatique pour les particuliers et les consommateurs (le « Programme de DPA pour particuliers ») et j'autorise le Bénéficiaire mentionné au verso des présentes, ainsi que ses ayants droit, à effectuer un prélèvement électronique, sous forme de papier ou autrement, afin de payer des biens ou des services de consommation (ci-après un « DPA personnel »), de mon compte indiqué au verso des présentes (le « Compte ») auprès de l'institution financière mentionnée au verso des présentes (« l'Institution financière »), et j'autorise l'Institution financière à accepter lesdits prélèvements. La présente Convention, ainsi que mon autorisation, sont fournies au profit du Bénéficiaire et de mon Institution financière, et sont accordées à la condition que mon Institution financière accepte d'effectuer les prélèvements dans mon Compte, conformément aux règles établies par l'Association canadienne des paiements. J'accepte d'être lié par tout DPA personnel effectué d'après mes instructions, ainsi que par tout DPA personnel effectué en vertu de la présente Convention, comme si je l'avais signé et, dans le cas de prélèvements sur papier, comme s'il s'agissait de chèques que j'avais signés.
3. Je peux révoquer ou résilier la présente Convention en tout temps en donnant un avis écrit ou verbal à cet effet. Je reconnais que pour révoquer ou annuler l'autorisation octroyée dans la présente Convention, je dois donner un avis de révocation ou de résiliation au Bénéficiaire. La présente Convention ne s'applique qu'à l'égard du mode de paiement et la révocation ou la résiliation de la présente Convention n'a aucune incidence sur tout autre contrat existant entre le Bénéficiaire et moi.
4. Je conviens que mon Institution financière n'est tenue de vérifier aucun DPA personnel afin de s'assurer qu'il a été effectué conformément à la présente Convention, ni d'en vérifier le montant, la fréquence ou l'objet.
5. Je conviens que la remise au Bénéficiaire de la présente Convention équivaut à la remise, par moi, à mon Institution financière et je conviens que le Bénéficiaire puisse remettre la présente Convention à son institution financière et lui communiquer tout renseignement personnel qu'elle contient.
6. (a) Je conviens que :
 - (i) pour les DPA personnels à montant fixe effectués à des intervalles prédéterminés, le Bénéficiaire m'avisera par écrit du montant à être prélevé et de la date d'échéance du prélèvement, au moins dix (10) jours avant la date d'échéance du premier DPA personnel et avant tout changement du montant ou de la date de paiement;
 - (ii) pour les DPA personnels à montant variable effectués à des intervalles prédéterminés, le Bénéficiaire m'avisera par écrit du montant à être prélevé et de la date d'échéance du prélèvement, au moins dix (10) jours avant la date d'échéance de chaque DPA personnel; et
 - (iii) pour les DPA personnels à montant fixe et variable effectués à des intervalles prédéterminés, lorsque le Programme de DPA pour particuliers prévoit que le montant d'un tel DPA à montant fixe ou variable peut être modifié d'après mes instructions directes (notamment, par téléphone), en demandant au Bénéficiaire de modifier le montant d'un DPA, aucun préavis d'une telle modification n'est requis.

Supprimer 6(a)
ou 6(b) selon le
cas

- OU -

- (b) J'accepte de renoncer au préavis de l'article 6(a) de la présente Convention ou de me conformer à toute modification aux exigences de préavis, tel que convenu avec le Bénéficiaire.

Si le Payeur
accepte de
renoncer au
préavis, le
Payeur doit
signer à l'endroit
indiqué

Signature du Payeur

7. Pour les DPA personnels, je conviens que lorsque le paiement est fait de façon sporadique, un mot de passe, un code secret ou un autre type de signature équivalente sera émis et constituera une autorisation valide pour que le Payeur ou son représentant puisse effectuer des prélèvements dans mon compte.
8. Je peux contester un DPA personnel en transmettant une déclaration signée à mon Institution financière dans les situations suivantes :
 - (a) le DPA personnel n'a pas été effectué conformément à la présente Convention;
 - (b) la présente Convention a été révoquée ou résiliée; ou
 - (c) je n'ai reçu aucun des préavis requis en vertu de l'article 6(a).Je conviens que pour obtenir le remboursement d'un montant de DPA personnel contesté auprès de mon Institution financière, je dois signer une déclaration à l'effet qu'une des situations prévues aux alinéas (a), (b) ou (c) s'est produite et je dois la remettre à mon Institution financière au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours civils après la date à laquelle le DPA personnel contesté a été porté à mon compte. Après ce délai de quatre-vingt-dix (90) jours, je conviens de régler tout litige relatif à un DPA personnel seulement avec le Bénéficiaire et que mon Institution financière n'est aucunement tenue envers moi en ce qui a trait audit DPA personnel contesté.
9. J'affirme que tous les renseignements fournis relativement au Compte sont exacts et je conviens d'aviser le Bénéficiaire par écrit de tout changement dans les renseignements relatifs au Compte fournis dans la présente Convention, au moins dix (10) jours ouvrables avant la prochaine date d'échéance d'un DPA personnel. Dans le cas d'un tel changement, la présente Convention restera valide à l'égard de tout nouveau compte devant être utilisé pour des DPA personnels.
10. Je garantis que toutes les personnes dont la signature est requise pour les opérations du Compte ont signé la présente Convention. De plus, je garantis que j'ai le pouvoir d'accepter de me lier par cette Convention au moyen d'une signature électronique protégée et que celle-ci est conforme aux exigences de la règle H1.
11. J'accepte les présentes modalités et conditions.
12. Je conviens de respecter les règles établies par l'Association canadienne des paiements ainsi que toutes autres règles et règlements pouvant s'appliquer aux services prévus à la présente Convention, présentement en vigueur ou pouvant ultérieurement entrer en vigueur, et je conviens de signer tout autre document pouvant être exigé de temps à autre par l'Association canadienne des paiements relativement aux services prévus aux présentes.
13. Pour la province de Québec seulement : Les parties conviennent que la présente Convention et tous les documents s'y rattachant soient rédigés et signés en anglais. It is the express wish of the parties that this Agreement and any related documents be drawn up and executed in English.